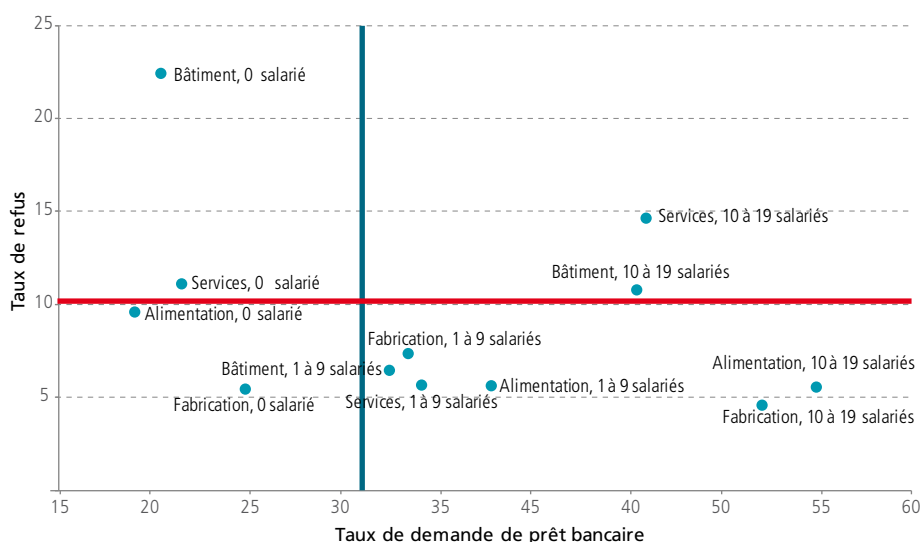


Mobilisation accrue par les artisans de leurs sources de financement

Plus d'un artisan sur quatre a sollicité un prêt bancaire en 2016 et plus de 80 % de ces demandes ont été acceptées. Le recours à ce levier de financement, comme aux autres sources de financement externe, a augmenté entre 2013 et 2016. Si la perception par les artisans de leur situation financière est stable entre les deux périodes, leur trésorerie s'est dégradée et le taux de refus des prêts par les banques a augmenté, même s'il reste faible (10,6 % en 2016). Important pour les demandes de prêt de trésorerie (30,6 %), ce taux est limité pour les prêts d'investissement (4,8 %). Les crédits bancaires sont plus faciles à obtenir pour les entreprises qui en disposent déjà. Les difficultés de trésorerie conduisent aussi les artisans anticipant un refus à renoncer à solliciter un prêt bancaire (8,8 % des artisans ayant un besoin de financement en 2016). L'autofinancement, du fait de marges suffisantes ou, à l'opposé, de difficultés d'accès au financement externe, a également progressé entre 2013 et 2016.

Graphique 1 : Demande de prêt bancaire et refus selon le secteur et la taille de l'entreprise en 2016



Lecture : 20,45 % des entreprises artisanales du bâtiment sans salarié ont sollicité un prêt bancaire en 2016. 22,5 % des demandes ont été refusées par les banques.

Champ : entreprises artisanales de moins de 20 salariés, hors microentrepreneurs.

Source : enquête « Pratiques et besoins de financement des entreprises artisanales », ISM-DGE, traitement DGE.

En 2016, la part des entreprises artisanales de moins de 20 salariés hors microentrepreneurs ayant fait au moins une demande de prêt bancaire s'élève à 27,3 % (encadré 1). Parmi elles, 14,9 % ont sollicité plusieurs prêts bancaires. Les entreprises de 10 à 19 salariés ainsi que celles d'ancienneté inférieure à trois ans se distinguent par une demande de prêt bancaire plus fréquente : elles sont respectivement 47,7 % et 36,0 % à avoir sollicité au moins un prêt bancaire en 2016. La part la plus importante d'entreprises de moins de trois ans sollicitant un prêt bancaire s'explique par les nécessités d'installation et de démarrage de l'activité. Les principales raisons des demandes de prêt bancaire¹ sont l'achat d'équipements nouveaux (un objectif de 40,4 % des prêts demandés), l'achat d'un véhicule professionnel (24,3 %) ainsi que des problèmes de trésorerie (20,8 %).

Plus de 80 % des demandes de prêt bancaire sont acceptées

En 2016, environ 82 % des demandes de prêt bancaire ont été acceptées totalement et 4,4 % partiellement. Seules 10,6 % des demandes ont été refusées totalement². Les résultats sont encore plus favorables pour les crédits d'investissement puisque seules 4,8 % des demandes ont été rejetées. Ce taux est comparable à

¹ Dans cette étude, lorsqu'un artisan sollicite plusieurs prêts, on ne considère que celui dont le montant est le plus élevé.

² 1,4 % des demandes de prêt n'ont pas abouti, les artisans n'ayant pas donné suite à la proposition de la banque, et 1,6 % des artisans n'ont pas souhaité répondre à cette question dans le cadre de l'enquête.

celui de l'ensemble des PME en 2016 (environ 6 %³) et inférieur à celui des TPE (environ 18 %).

Les entreprises artisanales sans salarié, du bâtiment et de moins de trois ans essuient plus fréquemment un refus : respectivement 15,2 %, 13,4 % et 12,5 % des demandes. Si le secteur joue peu sur la demande de prêt bancaire, il est discriminant en matière d'octroi : les demandes de prêt des entreprises du bâtiment et des services sont plus fréquemment refusées par les banques (graphique 1).

Une augmentation de la demande de financement externe, en particulier de prêt bancaire

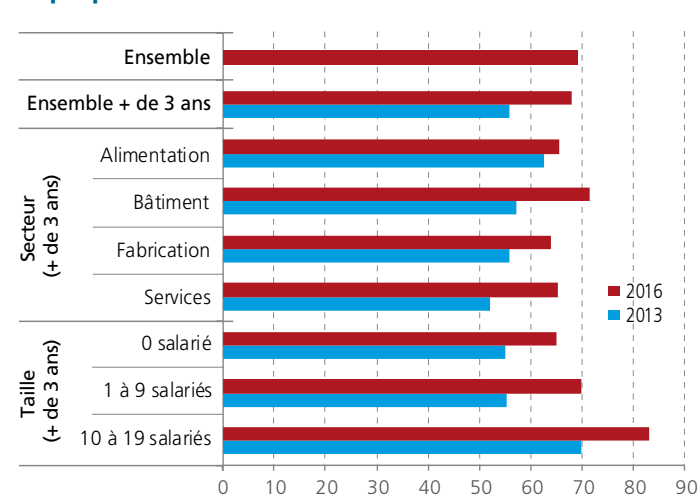
En 2016, plus des deux tiers (68,8 %) des entreprises artisanales ont sollicité un financement externe, qu'il s'agisse d'endettement à court terme (découvert bancaire, crédit commercial aux fournisseurs, financements de crédits du poste client, prêt bancaire pour difficultés de trésorerie), de financement structurel (prêt bancaire hors difficultés de trésorerie, *leasing*) ou de fonds propres et assimilés (injection de fonds personnels, prêts familiaux ou d'amis). Entre 2013 et 2016, la part des artisans en recherche de financement externe est passée de 55,9 % à 67,9 %⁴. La hausse est plus importante dans les secteurs du bâtiment et des services (graphique 2).

Parmi les sources de financement externe à disposition des artisans, le prêt bancaire, l'une des plus sollicitées, est en augmentation : 24,7 % des artisans dont l'entreprise a une ancienneté supérieure à trois ans y ont eu recours en 2016 contre 19,4 % en 2013 (tableau 1), profitant de taux d'intérêts historiquement faibles et en baisse par rapport à 2013. Le renouvellement d'équipements est devenu le premier motif pour lequel un prêt bancaire est sollicité avec 10,3 % des entreprises artisanales concernées contre seulement 4,7 % en 2013. Cette hausse est particulièrement forte pour les secteurs du bâtiment et de la fabrication. Les prêts visant à combler un déficit de trésorerie sont également en augmentation : 5,6 % des entreprises artisanales y ont eu recours en 2016 contre 3,0 % en 2013, en particulier les entreprises de 10 à 19 salariés (8,7 % en 2016 contre 2,4 % en 2013).

Des problèmes de trésorerie grandissant

L'accroissement du nombre d'entreprises artisanales sollicitant un prêt bancaire pour des problèmes de trésorerie s'explique sans doute en large partie par l'augmentation des difficultés de trésorerie des artisans : alors qu'en 2013, 21,3 % des entreprises artisanales avaient des difficultés de trésorerie, il y en avait près de 30 % en 2016 (graphique 3). Dans près de 40 % des cas, ces problèmes sont permanents.

Graphique 2 : Recherche de financement externe en 2013 et 2016



Lecture : 68,8 % des entreprises artisanales ont mobilisé au moins une source de financement externe en 2016. 67,9 % des entreprises artisanales dont l'ancienneté est supérieure à trois ans ont mobilisé au moins une source de financement externe en 2016 contre 55,9 % en 2013.

Champ : entreprises artisanales de moins de 20 salariés, hors microentrepreneurs.

Source : enquête « Pratiques et besoins de financement des entreprises artisanales », ISM-DGE, traitement DGE.

Les entreprises artisanales sans salarié sont particulièrement touchées : 33,2 % (21,2 % seulement en 2013) d'entre elles font face à des difficultés de trésorerie contre respectivement 26,4 % et 20,3 % des entreprises de 1 à 9 salariés et de 10 à 19 salariés. Les secteurs du bâtiment et de la fabrication sont également fortement concernés par la hausse de ces difficultés. En 2016, un tiers des artisans imputaient leurs difficultés de trésorerie à la baisse de leur chiffre d'affaires et près de 40 % des entreprises artisanales du bâtiment l'expliquaient par des délais ou retards de paiement de leurs clients. Ces problèmes affectent les projets d'investissement des artisans : plus de la moitié des entreprises ayant des difficultés de trésorerie ont abandonné ou reporté de tels projets en 2016 contre 18,2 % de celles ne rencontrant pas ce type de difficultés.

³ Fédération bancaire française, données Banque de France.

⁴ Les comparaisons entre 2013 et 2016 portent exclusivement sur le champ des entreprises artisanales d'ancienneté supérieure à trois ans (cf. encadré 1).

Tableau 1 : Demande de prêt bancaire par motifs selon le secteur et la taille de l'entreprise en 2013 et 2016

	Secteurs				Taille			Ensemble
	Alimentation	Bâtiment	Fabrication	Services	0 salarié	1 à 9 salariés	10 à 19 salariés	
Demande de prêt bancaire en 2016	32,8	26,5	29,2	26,2	21,4	33,8	47,7	27,3
Demande de prêt bancaire en 2016 (+ de 3 ans)	29,4	22,9	28,1	24,5	17,2	31,5	47,6	24,7
- pour renouvellement de l'équipement	10,2	11,8	13,8	6,8	7,4	12,8	19,6	10,3
- pour achat d'un véhicule professionnel	4,6	6,4	6,7	4,2	2,6	8,5	11,9	5,6
- autres projets*	15,6	1,3	11,0	12,8	5,8	9,1	17,3	7,7
- pour problème de trésorerie	4,4	7,0	4,7	4,4	4,6	6,5	8,7	5,6
Demande de prêt bancaire 2013 (+ de 3 ans)	25,1	17,7	20,5	19,9	15,6	20,9	37,6	19,4
- pour renouvellement de l'équipement	10,0	3,1	5,8	5,2	2,7	5,6	12,8	4,7
- pour achat d'un véhicule professionnel	3,2	8,0	4,8	3,6	5,0	6,0	10,4	5,8
- autres projets*	8,9	4,3	7,3	9,1	5,0	7,3	12,9	6,6
- pour problème de trésorerie	4,5	3,0	3,2	2,4	2,9	3,1	2,4	3,0

* Voir encadré 1.

Lecture : 21,4 % des entreprises artisanales sans salarié ont demandé un prêt bancaire en 2016. 17,2 % des entreprises artisanales sans salarié dont l'ancienneté est supérieure à trois ans ont demandé un prêt bancaire en 2016 contre 15,6 % en 2013. 2,6 % des entreprises artisanales sans salarié dont l'ancienneté est supérieure à trois ans ont fait appel à un prêt bancaire pour acheter un véhicule professionnel en 2016.

Champ : entreprises artisanales de moins de 20 salariés, hors microentrepreneurs.

Source : enquête « Pratiques et besoins de financement des entreprises artisanales », ISM-DGE, traitement DGE.

Une hausse des refus de prêt bancaire corrélée à l'augmentation des difficultés de trésorerie

En 2016, 9,8 % des demandes de prêt bancaire des artisans dont l'entreprise a plus de trois ans d'ancienneté ont été refusées⁵ contre seulement 7,5 % en 2013. Toutes les entreprises artisanales ne sont pas également concernées par l'accroissement du taux de rejet des demandes de prêt bancaire : les entreprises sans salarié ainsi que celles de 10 à 19 salariés sont particulièrement touchées par cette hausse et les entreprises du secteur de la fabrication beaucoup plus fortement que celles des autres secteurs (graphique 4).

Les difficultés de trésorerie favorisent le rejet des demandes de prêt bancaire⁶. Les demandes de prêt d'investissement, pour lesquelles la valeur de gage pour un banquier est souvent supérieure à celle d'un prêt de trésorerie, suscitent plus de réponses positives. En 2016, 30,6 % des demandes de prêt pour des problèmes de trésorerie ont été rejetées contre seulement 4,8 % des demandes de prêt d'investissement. Ce taux de refus pour des problèmes de trésorerie est du même ordre de grandeur que celui de l'ensemble des TPE en 2016 (environ 32 %⁷). Par ailleurs, des difficultés de trésorerie peuvent également alerter sur la situation financière d'une entreprise et sa capacité à honorer les échéances d'un prêt. Parmi les artisans faisant face à des difficultés de trésorerie, 16,7 % des demandes de prêt bancaire ayant pour objet principal de couvrir une dépense d'investissement ont été refusées contre moins de 1 % pour les artisans ne rencontrant pas ce type de problèmes. Au total, 83,4 % des artisans dont la demande de prêt a été rejetée rencontrent des difficultés de trésorerie.

Les difficultés de trésorerie induisent également un comportement « d'autocensure »

En 2016, 8,8 % des entreprises artisanales ayant un projet à financer ont délibérément fait le choix de ne pas solliciter de prêt prévoyant un refus de leur banque. Ce taux dépasse 11 % pour les entreprises du secteur de l'alimentation et celles sans salarié (graphique 5). Toutefois, toutes choses égales par ailleurs, ni le secteur, ni la taille ne semblent jouer significativement sur la probabilité « d'autocensure ». En revanche, les difficultés de trésorerie affectent le comportement d'autocensure : près de 15 % des artisans rencontrant de tels problèmes se sont abstenus de demander un prêt bancaire pour le financement de leurs projets, anticipant un refus de la banque, contre 5,5 % des autres artisans.

D'autres raisons que les difficultés de trésorerie peuvent conduire les artisans à ne pas solliciter de prêt bancaire, même s'ils ont un projet à financer : principe de ne jamais demander de prêt bancaire, trésorerie suffisante pour financer eux-mêmes leurs projets, demande rédhitoire de garanties par la banque, etc.

Les crédits bancaires sont plus faciles à obtenir pour les entreprises qui en disposent déjà

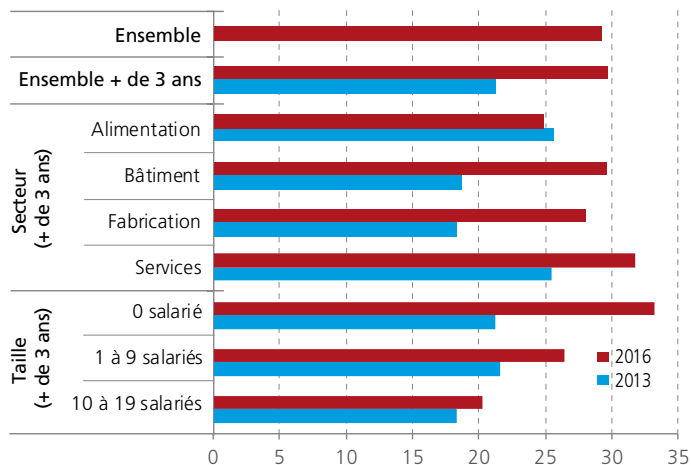
Les difficultés de trésorerie ne sont pas les seuls déterminants du refus bancaire. Outre le montant du prêt, qui accroît le risque de refus, le fait d'avoir des crédits en cours de remboursement a également un impact. En 2016, seuls 2 % des artisans ayant déjà des crédits professionnels en cours de remboursement ont eu leur demande de prêt bancaire refusée contre 17,5 % des artisans n'ayant pas de crédits à rembourser, y compris s'il s'agissait

⁵ Le taux de refus est défini comme le rapport entre le nombre de prêts entièrement refusés par les banques et le nombre total de prêts demandés. Lorsque plusieurs prêts sont demandés par un artisan, seul celui de montant le plus élevé est pris en compte.

⁶ Ce que permet d'établir une régression logistique expliquant le rejet des demandes de prêt bancaire à partir de variables explicatives telles le secteur d'activité, la taille, les difficultés éventuelles de trésorerie de l'entreprise, le montant du prêt demandé, l'existence d'autres prêts en cours de remboursement, etc.

⁷ Fédération bancaire française, données Banque de France.

Graphique 3 : Part des entreprises artisanales ayant des problèmes de trésorerie en 2013 et 2016

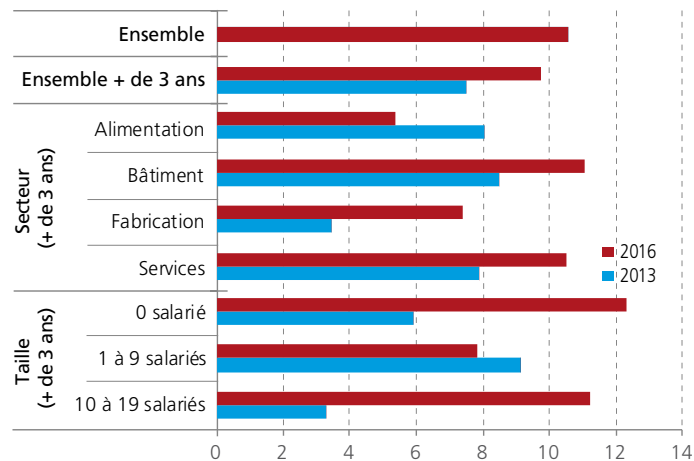


Lecture : 29,2 % des entreprises artisanales avaient des difficultés de trésorerie en 2016. 29,7 % des entreprises artisanales dont l'ancienneté est supérieure à trois ans avaient des difficultés de trésorerie en 2016 contre 21,3 % en 2013.

Champ : entreprises artisanales de moins de 20 salariés, hors microentrepreneurs.

Source : enquête « Pratiques et besoins de financement des entreprises artisanales », ISM-DGE, traitement DGE.

Graphique 4 : Taux de refus du prêt bancaire en 2013 et 2016

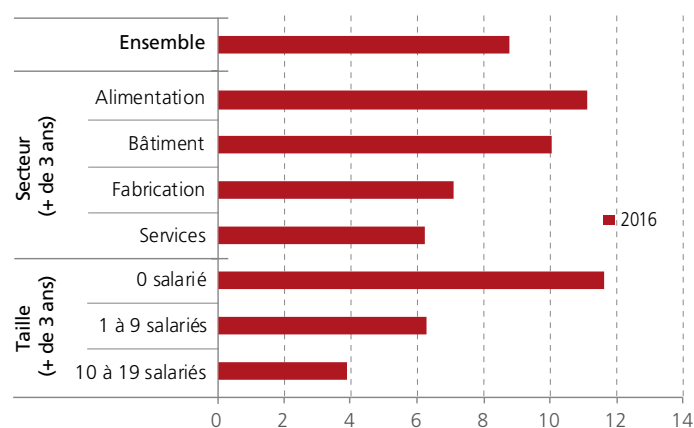


Lecture : 10,6 % des demandes de prêt bancaire émanant d'entreprises artisanales ont été refusées en 2016. 9,8 % des demandes de prêt bancaire émanant d'entreprises artisanales dont l'ancienneté est supérieure à trois ans ont été refusées en 2016 contre 7,5 % en 2013.

Champ : entreprises artisanales de moins de 20 salariés, hors microentrepreneurs ayant sollicité un prêt bancaire.

Source : enquête « Pratiques et besoins de financement des entreprises artisanales », ISM-DGE, traitement DGE.

Graphique 5 : Taux d'autocensure en 2016



Lecture : 8,8 % des entreprises artisanales ayant un projet à financer n'ont pas sollicité de prêt prévoyant un refus de leur banque.

Champ : entreprises artisanales de moins de 20 salariés, hors microentrepreneurs, ayant un projet à financer en 2016.

Source : enquête « Pratiques et besoins de financement des entreprises artisanales », ISM-DGE, traitement DGE.

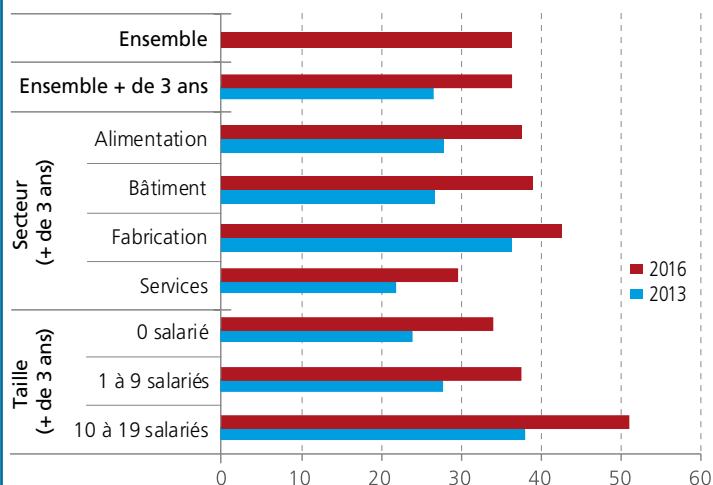
de la première demande. Toutes choses égales par ailleurs, les banques accordent plus facilement un prêt supplémentaire à une entreprise ayant déjà des crédits en cours. Il semble que les banques sont moins enclines à refuser un prêt à une entreprise qui a déjà fait preuve de fiabilité dans le remboursement de ses mensualités qu'à une entreprise pour laquelle elles ne disposent pas de cette information. Enfin, il n'y a pas de corrélation entre le taux de rejet des demandes de prêt bancaire et le secteur d'activité.

Les jeunes artisans sont plus enclins à l'autofinancement

Les entreprises artisanales peuvent aussi autofinancer leurs projets. En 2016, trois quarts des projets autofinancés étaient des achats d'équipements nouveaux ou des renouvellements d'équipements (hors achat de véhicule professionnel). Deux situations bien différentes peuvent conduire un artisan à autofinancer un projet : l'entreprise est dans une situation financière saine (encadré 2) et dégage ainsi suffisamment de marges ou, à l'opposé, elle est en difficulté et il recourt à l'autofinancement après le refus d'un prêt par sa banque. 54 % des artisans affirmant que leurs marges ont augmenté entre 2013 et 2016 et 41 % des artisans dont une demande de prêt a été refusée par leur banque ont autofinancé un projet en 2016 contre 36,3 % de l'ensemble des artisans.

La part des artisans ayant eu recours à l'autofinancement s'est accrue de 10 points de pourcentage entre 2013 et 2016 (graphique 6). Toutes les catégories d'entreprises artisanales sont concernées par cette augmentation. Les entreprises du secteur de la fabrication et celles dont le dirigeant a moins de 30 ans sont cependant les plus susceptibles de s'autofinancer : respectivement 44,4 % et 57,2 % de ces entreprises ont autofinancé un projet

Graphique 6 : Part des entreprises ayant autofinancé des projets en 2016



Lecture : 36,3 % des entreprises artisanales ont autofinancé au moins un de leurs projets en 2016. 36,3 % des entreprises artisanales dont l'ancienneté est supérieure à trois ans ont autofinancé au moins un de leurs projets en 2016 contre 26,6 % en 2013.

Champ : entreprises artisanales de moins de 20 salariés, hors microentrepreneurs.

Source : enquête « Pratiques et besoins de financement des entreprises artisanales », ISM-DGE, traitement DGE.

en 2016, contre 36,3 % de l'ensemble des entreprises artisanales. Enfin, plus l'entreprise dégage un chiffre d'affaires élevé, plus elle est apte à financer elle-même ses projets.

Johanna BISMUTH, DGE

Encadré 1 : Méthodologie

Cette étude présente les résultats d'une enquête réalisée par la DGE et l'Institut supérieur des métiers (ISM) au mois de novembre 2016 sur les pratiques et les besoins de financement des entreprises artisanales au cours des douze derniers mois. L'enquête porte sur les entreprises artisanales de France métropolitaine de moins de 20 salariés, hors microentrepreneurs. L'échantillon de 1 600 entreprises a été obtenu à partir d'un sondage stratifié selon le secteur d'activité et la taille de l'entreprise. Plus de 85 % des entreprises de l'échantillon sont des TPE (très petites entreprises), c'est-à-dire des entreprises dont le chiffre d'affaires est inférieur à deux millions d'euros.

Dans une édition précédente de l'enquête portant sur l'année 2013, seules les entreprises artisanales d'ancienneté supérieure à trois ans avaient été interrogées. En 2016, le champ d'interrogation a été élargi aux entreprises d'ancienneté inférieure ou égale à trois ans. Le champ

retenu lors des comparaisons entre 2013 et 2016 est donc l'ensemble des entreprises artisanales dont l'ancienneté est supérieure à trois ans, soit 77,3 % des entreprises artisanales en 2016.

L'enquête porte plus particulièrement sur le crédit bancaire. Elle distingue quatre finalités à titre principal, (cf. tableau 1) : renouvellement d'équipements de production, achat d'un véhicule à usage professionnel, autres projets et problème de trésorerie. Les deux premières finalités correspondent aux prêts d'investissement. Les « autres projets » sont relatifs à la création ou au développement de l'entreprise : installation, équipements nouveaux permettant un saut technologique, innovation, projet immobilier, acquisition ou création d'une autre entreprise.

L'édition 2016 de l'enquête comporte un volet sur l'autocensure des artisans quant à la demande de prêt bancaire, volet non disponible en 2013.

Encadré 2 : Une situation financière des entreprises artisanales comparable à celle de 2013

70,5 % des artisans estiment leur situation financière saine en 2016 (69,5 % des artisans dont l'entreprise a plus de trois ans). Plus l'entreprise est de grande taille, meilleur est le jugement sur sa situation financière. Ainsi, 64,1 % des entreprises artisanales sans salarié jugent saine leur situation financière contre respectivement 78,7 % et 80,9 % des entreprises artisanales de 1 à 9 salariés et de 10 à 19 salariés. Si, globalement, la perception de leur situation financière par les artisans est comparable à celle de 2013 (71,1 % d'opinion positive alors), celle-ci se dégrade sensiblement pour les entreprises sans salarié (67,5 % d'opinion positive en 2013 contre 61,6 % en 2016) mais s'améliore légèrement pour les autres.

Pour en savoir plus :

Consultez la rubrique « Études et statistiques » du site www.entreprises.gouv.fr

Directeur de la publication : Pascal Faure

Rédacteur en chef : François Magnien

Secrétariat de rédaction : Martine Automme, Nicole Merle-Lamoot

Composition : Hélène Allias-Denis, Brigitte Baroin

ISSN : 2269-3092

Dépôt légal : 2017

DGE - 67, rue Barbès, 94200 Ivry-sur-Seine

DGE
DIRECTION GÉNÉRALE
DES ENTREPRISES